

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

Date de convocation : 11.06.2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boz sous la présidence de Monsieur GIRAUD Alain, Maire.

Présents :

GIRAUD Alain

RIGET Christian

THEVENARD Nathalie

MARTIN Elise

GIRAUD Guillaume

BOYAT Dominique

PEULET Denis

GUICHARD Coralie

MONIN Alain

MONIN Isabelle

BESSARD Sébastien

RALLIER Richard

PERRONE Thierry

Excusés :

PEDEUX Patrick donne pouvoir à MONIN Alain

Absents :

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil. Le Conseil municipal désigne Isabelle MONIN pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR

- ✎ Délibération sur le changement du chauffage de la bibliothèque
- ✎ Délibération sur le choix du prestataire pour le PATA
- ✎ Délibération sur le choix du prestataire pour la réfection des routes
- ✎ Délibération sur la réparation de la rue des Nièvres
- ✎ Délibération sur l'attribution des subventions communales
- ✎ Appartement communal : 16 place du 19 mars 1962
- ✎ Rue de la Mortelle – Cheminement doux
- ✎ Elections législatives : tenue du bureau de vote
- ✎ Informations diverses
- ✎ Questions diverses

APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance 21 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION SUR LE CHANGEMENT DU CHAUFFAGE A LA BIBLIOTHEQUE

Délibération 2024N°06-01DE

Monsieur le maire rappelle que lors de la dernière réunion du conseil municipal, il avait été décidé de faire venir un électricien afin de modifier le tableau électrique et de redemander des devis reprenant les mêmes prestations pour le changement du chauffage de la bibliothèque (Pompe à chaleur).

L'ensemble des membres présents est invité à prendre connaissance des propositions reçues :

Pour l'acquisition d'une pompe à chaleur

Prestataires	HT
MOREL Anthony	4 058.37 €
COUTURIER SARL	7 595.84 €
BERTHIER SARL	4 341.00 €

Pour la remise aux normes du tableau électrique

Prestataires	HT
MOREL Anthony	439.00 €
DB ELEC	997.81 €

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget principal 2024, des crédits ont été affectés à l'article 2181 – Installations générales, agencement pour 30 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSE DU MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A :

Pour l'acquisition d'une pompe à chaleur

- 9 VOIX POUR MOREL ANTHONY - 1 VOIX POUR COUTURIER SARL - 1 VOIX POUR BERTHIER SARL

Pour la remise aux normes du tableau électrique

- A L'UNANIMITE des voix pour l'entreprise MOREL Anthony
- ACCEPTTE les devis de l'entreprise MOREL Anthony située 766 route de Saint-Trivier 01190 Saint-Bénigne pour le changement du chauffage de la bibliothèque (climatisation de marque GREE) pour un montant de 4 025.37 € HT et pour la remise aux normes du tableau électrique pour un montant de 439 € HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document attenant à cette affaire.

DELIBERATION SUR LE CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE PATA

Délibération 2024N°06-02DE

Monsieur le Maire rappelle qu'afin d'entretenir les routes communales, une commande de PATA doit être effectuée.

Cette année les besoins s'élèvent à 10 tonnes.

En ce sens, divers devis ont été demandés. L'ensemble du conseil municipal prend connaissance des propositions suivantes :

Prestataires	HT
DE GATA	10 900 €
Eurovia	11 760 €
COLAS	13 500 €
Socaf	12 300 €
TMF	15 850 €

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A:

- 11 VOIX POUR l'entreprise DE GATA
- 3 ABSENTIONS
- ACCEPTTE la proposition la mieux-disante de l'entreprise DE GATA sise 604 chemin du Carge d'Arly 71850 Charnay-Lès-Mâcon pour un montant de 10 900 € HT.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2024.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

DELIBERATION SUR LE CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA REFECTION DES ROUTES

Délibération 2024N°06-03DE

Monsieur le Maire rappelle que le sujet avait été abordé lors de la séance du conseil municipal du 21 mai dernier. Il avait expliqué que les routes communales étant en mauvais état, il convenait de procéder à leur réfection par étape.

Les routes à refaire en priorité sont la route des Saules et la route du Port Celet.

L'ensemble du conseil avait pris connaissance des propositions reçues mais aucune décision n'avait été prise en raison des différences dans les prestations proposées.

Le Conseil Municipal avait dit qu'il convenait de demander à tous les prestataires de s'aligner à une même prestation avec 150kg/m².

Monsieur le Maire présente l'ensemble des nouvelles propositions reçues à l'ensemble du conseil municipal :

Prestataires	Kg/m ²	HT
Eurovia	120	32 299.33 €
Colas	120	27 760.00 €
Socaf	130	44 275.00 €
Colas	140	31 624.00 € (27 760€ + option 1 à 3 864.00 €)
Eurovia	150	36 528.00 €
Colas	150	32 866.00 € (27 760€ + option 2 à 5 106.00 €)

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A:

- 11 VOIX POUR l'entreprise COLAS, 150kg/m²
- 3 ABSENCIONS
- DECIDE de retenir la proposition la mieux-disante de COLAS sise 375 chemin Du Moulin Neuf 01000 Saint-Denis-Les-Bourg avec un sous total HT de 27 760 € et l'option 2 à 5 106.00 €.
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

**DELIBERATION SUR LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT D'EAUX PLUVIALES
ROUTE DES NIEVRES**

Délibération 2024N06-04DE

Monsieur le Maire explique qu'il y a un dysfonctionnement du cheminement des eaux pluviales route des Nièvres au niveau des numéros 229, 257 et 277.

Il convient de revoir le réseau. A cet effet un devis a été demandé à l'entreprise PERRUSSET pour un montant de 1 204 € HT.

Il a été convenu que chaque tabouret de raccordement serait à la charge des propriétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI L'EXPOSE DU MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- ACCEPTÉ le devis de l'entreprise EURL PERRUSSET MATHIEU TERRASSEMENT sise 6 Impasse des Mamons 01570 MANZIAT pour un montant de 1 204 € HT ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

DELIBERATION SUR L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Délibération 2024N06-05DE

Monsieur le Maire rappelle qu'une somme a été votée au budget 2024 et qu'il revient au Conseil Municipal de répartir ce montant entre certaines associations communales, intercommunales, ou d'intérêt public.

Sur quoi, après avoir examiné chaque dossier soumis à son appréciation,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- ARRETE la liste des organismes bénéficiaires et fixe pour chacun le montant de la subvention communale à attribuer, tel qu'il suit :

ASSOCIATIONS	Montant
Amicales des Sapeurs-Pompiers	700 €
Coop Scolaire	120 €
Croix rouge Cantonale	40 €
Sou des écoles	200 €
Anim'Boz	100 €
Donneurs de Sang	100 €
Clique cantonale	100 €

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024.
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

L'appartement est vacant depuis le 6 juin dernier.

La commission Bâtiment s'est réunie sur place et a conclu qu'il convenait d'effectuer des travaux de rénovation avant de le remettre à la location.

La commission propose à l'ensemble du conseil d'aménager une petite cuisine équipée, de rénover la salle de bain et le parquet des chambres.

Des devis seront demandés pour proposition à l'assemblée délibérante.

RUE DE LA MORTELLE – CHEMINEMENT DOUX

Lors de la construction des logements par l'entreprise LOGIDIA, la commune s'est engagée à prendre en charge l'aménagement d'un chemin doux allant des logements au-dessus de la caserne des sapeurs-pompiers jusqu'à la Rue de la Mortelle.

Des premiers devis ont été demandés pour du bidime mais d'autres propositions sont en cours.

ELECTIONS LEGISLATIVES : TENUE DU BUREAU DE VOTE

Les élections Législatives ayant lieu le 30 juin et le 07 juillet 2024, il convient de finaliser le planning de permanence de tenue du bureau de vote. L'ensemble des membres du conseil est invité à se positionner sur un créneau horaire de la journée.

INFORMATIONS DIVERSES

INAUGURATION DE L'EGLISE

La date est fixée au samedi 6 juillet 2024 à 16h. Les invitations ont été envoyées. L'ensemble du conseil municipal est également convié à participer. « La Sarrazine » de Pont-de-vaux sera présente.

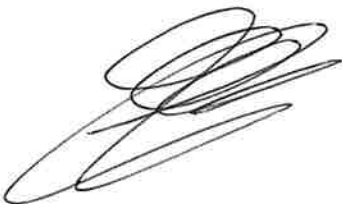
QUESTIONS DIVERSES

Zone artisanale: La partie boisée de la commune a été coupée par l'entreprise mandatée par la Communauté de Communes Bresse et Saône pour le défrichage de la zone. Monsieur le Maire est en désaccord avec la CCBS.

La prochaine réunion du conseil est programmée le 17 juillet 2024 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de question, la séance est levée à 22h00.

Secrétaire de Séance
MONIN Isabelle



Ainsi fait et délibéré à Boz,
Le 18 juin 2024

Le Maire
ALAIN GIBAUD

